

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLEURE**

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit le 26 SEPTEMBRE , le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du 21 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents: Mr CROT Alexandre, Maire,
Mme BARDOUX Karine, , Mr PANIGOT Séverin, Mme MOREL Catherine, Mr TOINARD Emmanuel, Mr BORNIER René, Mr MACAUX Olivier, Mr ROYER Bernard

Absents excusés: Mr BAUDET Nicolas, Mme GARCEL Monique, Mr LYONNET Franck

Secrétaire de séance : Mme BARDOUX Karine

ORDRE DU JOUR

1. Rentrée scolaire :
 - Recrutement
2. Etang de la Bauloup
3. ONF :
 - Plan Aménagement
4. Rifseep
5. Eglise :
 - Travaux Clocher
6. Foot :
 - Traceuse à peinture
7. Travaux divers
8. Questions diverses :
 - Cérémonie 11 novembre
 - Souvenir Français

1. RENTREE SCOLAIRE

- A- Le Maire fait part de la demande de mise en disponibilité d'un employé Adjoint Technique.
Pour les besoins d'effectif aide scolaire, 2 recrutements ont été fait.

**DELIBERATION N°2018-30
AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE
REPLACEMENT**

Le Conseil Municipal de PLEURE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Mme PONSOT Lisa et Mme MONTOVANI Céline ont été recrutées au 3 septembre 2018 à raison de 18h de travail hebdomadaire jusqu'au 31 décembre 2018.

- B- Un départ en retraite est prévue au 1^{er} janvier 2019. Le recrutement pour remplacement est à prévoir.

- C- Mr le Maire fait part de la reprise à 60 % du congé parental de la secrétaire au 3 septembre 2018 pour 6 mois. Elle est actuellement en binôme avec la secrétaire remplaçante.

6 ETANG DE LA BAULOUP

La pêche de l'étang à eu lieu le week-end du 12 et 13 septembre 2018 :

- 25 KG de brochet
- 45 KG de carpe
- 20 KG de brême
- 170 KG de blanc

Des travaux sont à prévoir autour de l'étang :

- Le bois à couper pour affouage
- Devis à solliciter pour planning

7 **BOIS**

Le plan d'aménagement est à établir. Le conseil propose une réunion avec ONF le mardi 02/10 ou jeudi 04/10.

Affouage : une mise au point des impayés de l'affouage 2018 est à faire.

8 **RIFSEEP**

<p>A. DELIBERATION N° 2018-31 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL</p>

La Délibération RIFSEEP est disponible en Mairie.

<p>B. DELIBERATION N°2018-32 Tableau des emplois mise à jour au 1^{er} septembre 2018</p>
--

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la suppression et création d'un poste permanent le 23 février 2017,
- Vu la création d'un poste permanent supplémentaire le 8 septembre 2017,
- Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,
- **DÉCIDE** à l'unanimité de ses membres présents de statuer les postes en vigueurs comme suit au 1^{er} septembre 2018 :

EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Administrative			
Adjoint administratif	C	1	1 poste 21 heures
Filière Technique			
Adjoint technique	C	4	1 poste à 20 heures 1 poste à 25 heures 1 poste à 28 heures 1 poste à 30 heures
Médico-Sociale			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste 30 heures

9 EGLISE

DELIBERATION N° 2018-33 DEVIS TRAVAUX CLOCHE EGLISE BODET

Les Cloches de l'Eglise se sont révélées défectueuses.

Mr le Maire fait part des travaux à effectuer :

Le MOTEUR DE VOLEE CLOCHE 2 est à remplacer. Un devis est présenté pour un montant de 1700 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présent le Devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du Moteur de volée cloche 2 d'un montant de 1700 € HT.

10 FOOT

- A. L'association sportive ISSP sollicite l'avancement d'une Traçeuse de terrain.
Le Conseil Municipal sollicite la trésorerie pour les modalités de remboursement après achat.
Ce point sera reporté au prochain conseil.
- B. Travaux : un habitant sollicite la pose de grillage le long du terrain pour éviter les ballons dans sa propriété.
Ce point sera au prochain conseil .

Travaux divers :

Le Conseil Municipal souhaite effectuer des travaux à la salle des fêtes afin d'avoir une meilleure isolation thermique et diminuer la consommation de gaz.

Le changement de fenêtres et portes est envisagé.

Ce point est à reporter au prochain conseil avec devis à l'appui.

Fin de la réunion :

00H20

Le Maire, CROT Alexandre

Prochain conseil :

25 octobre 2018